

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier
Agricole et Mesures
Conjoncturelles

FAC - Plan de Soutien à l'Élevage

Annexe à la notice

à l'attention des exploitants agricoles

Les éleveurs ayant déjà bénéficié du FAC porcin ou du FAC bovin viande peuvent bénéficier également du présent FAC pour un objet autre que celui financé par l'un de ces deux FAC.

Eléments explicatifs pour le remplissage du formulaire de demande

Les données relatives au chiffre d'affaires devront être exprimés en valeur HT et hors primes.

I - Critères d'éligibilité définis pour le département de l'Aveyron

- ♦ Taux de spécialisation \geq 75 % en élevage (1)
- ♦ Taux d'endettement \geq 25 %
- ♦ Indicateurs de santé économique et financière : répondre à l'une des 3 conditions ci-dessous :

Avoir contracté une cession de créance sur prime PAC « Dailly » avant le 1 ^{er} juillet 2015
ou
Dettes à Court Terme (fournisseurs, sociales, fiscales et bancaires) (2) / Chiffres d'affaires total(2) \geq à 60 jours
ou
Dettes à Court Terme (fournisseurs, sociales, fiscales et bancaires) (2) / Bilan (2) \geq à 25 %

(1) : bovins viande, bovins lait, ovins viandes, ovins lait, porcs et caprins
(2): au regard dernier exercice clos

II - Rappel concernant la complétude du dossier FAC

Afin d'assurer une instruction rapide de votre demande, je vous remercie de bien vouloir prendre note des éléments ci-après :

. **L'ensemble des éléments relatifs aux critères de priorisation** (taux de spécialisation, exploitation soumise au forfait, taux d'endettement et excédent brut d'exploitation) doivent être impérativement renseignés et attestés par votre comptable : [page 2/5 de l'imprimé FAC](#).

. **L'ensemble des éléments relatifs aux critères supplémentaires définis pour le département de l'Aveyron** doivent être impérativement renseignés et attestés par votre comptable : [page 3/5 de l'imprimé FAC](#).

. **Cas des exploitations pour lesquelles les données ne sont pas certifiées par un centre comptable (cas uniquement des exploitations au forfait ne possédant pas de Centre de Gestion)** : Fournir des documents pour justifier les valeurs renseignées dans les tableaux du formulaire : déclaration TVA, remboursement forfaitaire agricole)

. **Les annexes à fournir au dossier sont :**

[Annexe 1](#) : à fournir impérativement au dossier - Pour les sociétés (Gaec), une attestation doit être établie et signée par chacun des associés

[Annexe 2](#) : à fournir impérativement au dossier - Une attestation doit être établie et signée par chacun des associés des EARL et des GAEC.

[Annexe 3](#) : à renseigner obligatoirement afin que la DDT puisse solliciter vos banques. Ne pas oublier de joindre un RIB par banque.

L'annexe 1, l'annexe 2 et l'annexe 3 sont intégrées dans la notice FranceAgriMer.